



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060018

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 7465
N/REF : 7/06/2026 0H37 C:004400 I:23894
V/REF : 78/61410303

**SDC Le Pré Gauthier
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST**

**IMMEUBLE : LE PRE GAUTHIER
11A/B/C/D RUE ARISTIDE BRIAND
69800 ST PRIEST**

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 11/BAT B+C
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr O. PAUTET

NETTOYAGE A L'EAU CHAUDE HAUTE PRESSION DES 1 LOCAL VIDE-ORDURES,
4 CONTAINERS VERTS DE 660 LITRES ET DE 2 CONTAINERS GRIS DE 660 LITRES
2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 192,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2009	Valeur :	99,4
	Mois de l'indice de révision	: 10/2025	Valeur :	146,2



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060018

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 6 Containers /local V.O	2/AN	269,18	269,18
	TOTAL H.T.			269,18
	T.V.A. a 10,00%			26,91
	TOTAL T.T.C.En EURO			296,09

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.